

Commune d'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Madame M. VANDERGOTEN
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U08//YS/AM/7843
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.147/s.436
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : ETTERBEEK. Chaussée de Wavre, 528. Abattage d'un épicéa.

En réponse à votre lettre du 2 juin 2006, en référence, reçue le 4 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 11 juin 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

La demande consiste en l'abattage d'un épicéa situé au fond du jardin d'une maison qui se situe dans la zone de protection de la maison et du parc Hap.

Cet abattage est demandé par le propriétaire en raison des dégâts qu'il pourrait occasionner en cas de chute ainsi que pour l'ombre importante qu'il apporterait aux jardins voisins.

Aucun diagnostic ni études ne sont joints au dossier pour permettre d'évaluer l'état phytosanitaire de l'arbre. Si l'arbre devait toutefois être abattu, la CRMS demande qu'il soit remplacé par un arbre de moyenne tige.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.